



DIRECTION DE L'ATTRACTIVITÉ ET DE L'EMPLOI
Sous-Direction des Entreprises, de l'Innovation et de l'Enseignement supérieur
Service des Activités Commerciales sur le Domaine Public
Bureau des Événements & Expérimentations

RAPPORT D'ANALYSE DES PROPOSITIONS
ORGANISATION DE LA FOIRE SAINT SULPICE (6e)
2022-2023-2024

I – Caractéristiques principales de la consultation

Depuis de nombreuses années, une foire regroupant plusieurs salons et événements se déroule place Saint-Sulpice, de mai à juillet.

La Ville de Paris a souhaité renouveler, pour les années 2022, 2023 et 2024, la mise à disposition de son domaine public en vue de l'organisation d'une ou de plusieurs manifestations pluridisciplinaires, culturelles et scientifiques.

La durée maximum de l'animation est fixée à 6 semaines par année, dans une période comprise entre le 15 mai et le 7 juillet.

II – Déroulement de la procédure

L'appel à propositions pour l'occupation du site a fait l'objet d'une publication sur le site paris.fr le 3 décembre 2021 et au BOVP le 10 décembre 2021. La date de la remise des propositions était fixée au 7 janvier 2022 à 12h.

III – Ouverture des plis et analyse des propositions

Une commission d'ouverture des plis s'est déroulée le 11 janvier 2022 en présence de trois agents de la Direction de l'attractivité et de l'emploi. 3 plis ont été reçus :

Numéro du pli	Nom du candidat	Date et heure de réception
1	M. UTREH PRODUCTION	07/01/22 à 10h00
2	EKA ORGANISATION	07/01/22 à 11h02
3	THOMAS DATIN ORGANISATION	07/01/19 à 12h15

La troisième enveloppe, arrivée après l'heure limite, n'a pas été ouverte.

L'analyse des deux dossiers a été menée au regard des critères fixés dans l'appel à propositions :

- l'intérêt du projet d'animation,
- l'intégration des enjeux environnementaux,
- la qualité du dossier technique relatif aux structures proposées,
- le montant de la redevance.

A/ M. UTREH PRODUCTION

1- Intérêt du projet d'animation, à dominante culturelle, en termes de diversité d'activités et de cohérence d'ensemble, en adéquation avec le site de la place Saint-Sulpice

La proposition de la société M. UTREH production contient un programme sur 6 semaines du jeudi 26 mai 2022 au dimanche 3 juillet 2022. Elle reprend la programmation de l'édition précédente avec :

Un salons de la bibliophilie, un salon des jeux culture et mathématiques, un salon de la photographie, un marché de la poésie, une journée de l'estampe, les salons des antiquaires et Saint-Sulpice céramiques, un festival de théâtre et une journée de l'écologie.

La nouveauté réside dans la mise en place d'une exposition dédiée aux bouquinistes des quais de Seine pendant le salon de la bibliophilie. En outre, l'offre alimentaire sera assurée en collaboration avec un jeune chef primé par le programme « top chef ». De plus, un appel à projet dédié aux jeunes artistes français et belges étudiants des écoles d'art est prévu lors du salon de la photographie. Enfin, l'acteur Denis Lavant sera parrain des trois éditions du festival de théâtre.

Le dossier contient des lettres de recommandations de partenaires ainsi que les statuts des associations sollicitées.

2- Intégration des enjeux environnementaux dans la programmation et l'organisation même de l'évènement

La société M. UTREH PRODUCTION se présente comme une entreprise responsable qui souhaite « faire attention » au réchauffement climatique et intégrer la dimension environnementale dans son action. Marie Utréh s'engage à mettre en œuvre le tri des déchets et mettre à disposition des cendriers.

Une journée de l'écologie sera organisée en partenariat avec l'association *BE WATER ONE* qui œuvre pour la protection de l'eau douce, et Resap Paris, maison d'upcycling et de seconde main.

Le détail de la journée sera précisé avec l'association si le projet est retenu.

3- Qualité du dossier technique relatif aux structures proposées, notamment la qualité esthétique des structures, la qualité du plan d'implantation des structures devant permettre une circulation optimale sur la place, la durée proposée pour le montage et le démontage des structures

La société M. UTREH PRODUCTION présente un dossier technique complet. Elle propose, comme pour les éditions précédente d'occuper 800m² avec 100 stands qui prennent la forme de tentes blanches s'intégrant dans le site de la place Saint Sulpice. Le début du montage est prévu le 23 mai pour un lancement de l'évènement le 26 mai. Le critère esthétique et la propreté sont intégrés dans l'ensemble du dossier technique.

4- Montant de la redevance

Le montant de la redevance proposée est identique aux années précédentes avec une part fixe de 75 000€ HT complétée par une part variable représentant 5% du chiffre d'affaires hors taxes. Pour une occupation du lieu de 43 jours, la redevance fixe serait ainsi de 1 744€ HT par jour. Avec un chiffre d'affaires prévisionnel de 369 667€ HT, la redevance attendue pour 2022 serait de 93 483€ HT. Le montant perçu par la Ville en 2021 était de 91 344,41€ HT.

B/ EKA PRODUCTION

1- Intérêt du projet d'animation, à dominante culturelle, en termes de diversité d'activités et de cohérence d'ensemble, en adéquation avec le site de la place Saint-Sulpice

La proposition d'EKA PRODUCTION prévoit des animations du 16 mai au 6 juillet 2022. Elle ne respecte pas la durée des 6 semaines prévue dans l'appel à projets. La programmation est sensiblement différente des éditions précédentes avec : un salon de la culture et des jeux mathématiques, un salon du manga - du cosplay et du costume historique, un salon de la bibliophilie, un salon de la poésie, un autre dédié aux antiquaires, des journées de la photographie vintage et contemporaine et cinémania, une journée de l'estampe contemporaine, des journées de la céramique, des représentations théâtrales, et un salon végétal concept - agriculture urbaine et food concept. La proposition contient des animations théâtrales gratuites pendant le salon des antiquaires.

2- Intégration des enjeux environnementaux dans la programmation et l'organisation même de l'évènement

Le projet d'EKA PRODUCTION intègre l'éco-responsabilité en adoptant le tri des déchets, en prévoyant la distribution de cendriers de poche et l'installation d'ampoules led à basse consommation. Les produits comestibles restants seront proposés à des associations pour éviter le gaspillage alimentaire.

La programmation intègre les enjeux environnementaux avec un salon végétal et agriculture urbaine prévu les 5 et 6 juillet en partenariat avec une association (Terraesus.org). À cette occasion, il y aurait 4 villages gourmands dont un dédié à la *food tech* (algues, insectes, champignons), les autres étant dédiés à l'agriculture urbaine, au *Veggie* et à la cuisine du monde.

3- Qualité du dossier technique relatif aux structures proposées, notamment la qualité esthétique des structures, la qualité du plan d'implantation des structures devant permettre une circulation optimale sur la place, la durée proposée pour le montage et le démontage des structures

Le dossier technique est complet. Il prévoit 100 stands sur une superficie de 990 m². Les animations et espaces de vente seront installés dans des tentes blanches avec ou sans casquettes. Le temps de montage et de préparation est limité à une journée.

4- Montant de la redevance

La redevance proposée est de 75 000€ HT pour la part fixe et de 6% du chiffre d'affaires pour la part variable. L'occupation prévisionnelle étant de 54 jours, la redevance fixe journalière serait de 1 388€ HT. La redevance complémentaire serait calculée sur un chiffre d'affaires forfaitairement fixé par le candidat à 429 166€ HT.

La redevance totale prévisionnelle est ainsi de 100 750€ HT.

Toutefois, le nombre de jours d'occupation devra être revu à la baisse, si cette candidature est retenue, pour correspondre aux 6 semaines d'activité prévues dans l'appel à proposition. De ce fait, la redevance se trouverait minorée d'autant.

VI – Commission de sélection

Une commission de sélection s'est réunie le 19 janvier 2022 en visio-conférence. Présidée par Olivia Polski, Adjointe à la Maire de Paris chargée du Commerce, de l'Artisanat, des Professions Libérales, des Métiers d'Art et de Mode, la commission était composée du Maire du 6^{ème} arrondissement et de l'adjoint au directeur de l'attractivité et de l'emploi chargé des Entreprises, de l'Innovation et de l'Enseignement supérieur.

La commission a noté les offres sur 20 points de la manière suivante (arrondi au centième) :

Candidat	Critère 1	Critère 2	Critère 3	Critère 4	Total
M. UTREH PRODUCTION	7 / 8	1,67 / 2	7,33 / 8	2 / 2	18 / 20
EKA ORGANISATION	6 / 8	1,67 / 2	3,33 / 8	1,33 / 2	12,33 / 20

Après analyse des propositions sur la base des quatre critères de l'appel à propositions, le jury classe les candidats dans l'ordre suivant :

- M. UTREH PRODUCTION
- EKA ORGANISATION

Au vu de ce qui précède, le choix s'est donc porté sur la proposition de la société M. Utreh PRODUCTION qui répond le mieux aux critères fixés pour l'organisation d'une manifestation à caractère multidisciplinaire sur la place Saint-Sulpice.

Il est proposé au Conseil de Paris des 22 au 25 mars 2022, d'autoriser la signature d'une convention d'occupation du domaine public pour une durée de 3 ans avec cette société, pour un montant de redevance minimum garantie annuelle de 75.000 € HT complétée par une redevance complémentaire de 5 % du chiffre d'affaires hors taxes réalisé.

Paris, le 24 janvier 2022

Dominique Frentz



Directeur de l'attractivité et de l'emploi